

2023

Plan Vendée Insertion (PVI)



SOMMAIRE

Edito du Président	5
Contexte départemental	6
Le profil des bénéficiaires du RSA en Vendée	8
Le profil des bénéficiaires du FAJ en Vendée	9
Le profil des bénéficiaires du FSL en Vendée	10
Bilan de l'année 2022	11
PARCOURS EMPLOI	13
ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES JEUNES DE 16 A 25 ANS, BENEFICIAIRES DU FAJ EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI).....	15
ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU RSA EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI).....	16
LISTE DES CHANTIERS D'INSERTION	17
SECURISATION DES SORTIES DU DISPOSITIF RSA : CONTRAT ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE EN INSERTION.....	23
JOB A LA JOURNEE.....	24
PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)	25
MEDIATION EMPLOI.....	26
MEDIATION EMPLOI EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES.....	27
MESURES D'EVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITES D'INSERTION (MECAP)	28
MESURES D'EVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITES D'INSERTION EN COURS DE PARCOURS (MECAP +).....	29
DIAGNOSTIC DES BENEFICIAIRES DU RSA TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	30
ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS BENEFICIAIRES DU RSA.....	31
ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS BENEFICIAIRES DU RSA	32
DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT A LA POURSUITE OU A LA CESSATION D'ACTIVITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES BENEFICIAIRES DU RSA.....	33
PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS DU PLIE DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA.....	34
ACTIONS TREMLIN	35
ATELIER DE REMOBILISATION	37
MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI (MAVIE)	38
GRAINE D'I.D. « MEMBRES ACTIFS ».....	39
RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUE DE SAVOIRS.....	40
ATELIERS DU CHANGEMENT	41
ATELIERS ECRITURE	42

ACCUEIL DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE D'INSERTION SOCIALE LES MAISONS D'ACCUEIL DE JOUR (MAJ).....	43
ACCUEIL DE JOUR ET INTERVENTION DE RUE (AJIR).....	44
FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1.....	45
BILAN DE SANTE	46
AGENT D'INSERTION.....	47
ACTION « CONCILIER L'EMPLOI ET LA SITUATION DE MONOPARENTALITE »	48
ACTION REACTIVES.....	49
FONDS D'AIDE ET D'INTERVENTION SOCIALE (FAIS).....	50
AIDES A LA VIE QUOTIDIENNE POUR LES JEUNES (DISPOSITIF FONDS D'AIDE AUX JEUNES)	51
PSYCHOLOGUE INSERTION.....	52
PARCOURS MOBILITE	53
PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA MOBILITE (PLAN DAM).....	55
PLATEFORME MOBILITE SUD VENDEE ATELIERS MECA.....	56
PLATEFORME DEPARTEMENTALE MOVEA.....	56
AIDE FINANCIERE MOBILITE	57
AIDE FORFAITAIRE AU DEPLACEMENT.....	58
ACTION MOBILITE – PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES ET LES BENEFICIAIRES DU RSA	59
PARCOURS LOGEMENT.....	61
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT.....	63
ACCES AU LOGEMENT	64
MAINTIEN DANS LE LOGEMENT - ENERGIE.....	65
IMPAYES DE LOYERS.....	66
MAINTIEN DANS LE LOGEMENT - INCURIE.....	67
HABITAT JEUNES.....	68
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
ANNUAIRE DES CLIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CARTE DES TERRITOIRES ET INSTANCES D'EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNUAIRE DES MISSIONS LOCALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RSA : FICHE DE DEMANDE ACTION PVI OU DE REORIENTATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RSA : FICHE ORIENTATION MEDIATION EMPLOI.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RSA : FICHE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RSA : FICHE ACCOMPAGNEMENT GLOBAL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RSA : FICHE ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
BULLETIN D'INSCRIPTION BILAN DE SANTE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
IMPRIME UNIQUE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Edito du Président

Depuis 2011 et le premier Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE), le Département a formalisé son engagement dans une politique volontariste bâtie pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin. Devenu le Plan Vendée Insertion en 2020, le public cible est l'ensemble des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et les jeunes de 16 à 25 ans qui relèvent du Fonds d'Aide aux Jeunes. Cette politique est fondée sur une conviction : le RSA est un levier qui doit permettre à chacun de retrouver une dignité par le travail. Dans cette optique, le Département vote chaque année un Plan Vendée Insertion ambitieux. Par un accompagnement renforcé et individualisé, il est l'illustration de la détermination du Département à agir efficacement pour dépasser les obstacles au retour à l'emploi.

Le contexte économique de la Vendée très favorable est un atout considérable pour orienter la stratégie du Département sur le champ des politiques de solidarités.

Forts des enjeux sociétaux et des travaux transversaux menés par les directions du Pôle Solidarités et Famille, j'ai souhaité dès 2022 élargir le champ d'intervention de l'insertion au profit de nouveaux publics et de nouvelles problématiques tels que les jeunes qui préparent leur sortie de l'ASE et les personnes qui bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Le Plan Vendée Insertion se singularise par une architecture basée sur la volonté de construire des parcours « sans couture » et d'assurer à ses bénéficiaires une continuité d'accompagnement dans un objectif global d'inclusion. Il est ainsi construit autour de 4 axes :

1. Le parcours emploi
2. Les actions tremplin
3. Le parcours mobilité
4. Le parcours logement.

Ces axes, déclinés en actions individuelles et collectives, sont le fruit d'un travail partenarial qui maille l'ensemble du territoire vendéen. Ces actions sont évaluées chaque année et retravaillées au regard des besoins identifiés sur le territoire et leur aspect qualitatif. Le parcours emploi s'enrichit d'actions visant à sécuriser les sorties de dispositifs dans l'emploi durable (intérim d'insertion, entreprises d'insertion, formations spécifiques...). Les actions tremplins et le parcours mobilité vont se renouveler avec la nouvelle programmation des Fonds Sociaux Européens (FSE) 2021-2027. Enfin, le parcours logement intègre les dispositifs départementaux d'accès et de maintien dans le logement. Il est voué à développer des actions permettant de coordonner de l'accès à l'emploi conjointement à la problématique logement afférente.

Etre garant des solidarités entre les vendéens les plus vulnérables constitue le fondement même des actions du Plan Vendée Insertion.

En Vendée, si l'insertion est résolument tournée vers l'emploi, elle vise à prendre en considération les situations les plus complexes, afin que chacun bénéficie d'une insertion pérenne et évolue vers l'autonomie.

A toutes et tous, je vous en souhaite une bonne lecture !

Alain LEBOEUF
Président du Conseil Départemental de la Vendée

Contexte départemental

Le contexte économique de la Vendée constitue un atout considérable pour orienter la stratégie du Département sur le champ des politiques de solidarité.

En sortie de crise sanitaire et depuis juin 2021, le nombre d'allocataires du RSA est en baisse et de façon significative. Le dynamisme économique positionne la Vendée sur la 1^{ère} marche du podium national des départements comptant le moins de foyers bénéficiaires du RSA. Veiller à ce que cette croissance bénéficie également aux personnes exclues du marché du travail constitue donc un enjeu essentiel pour le Département. A ce titre, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, et notamment des allocataires du RSA et des jeunes, est une priorité du Département.

Le nombre de ménages bénéficiaires du RSA pris en charge par le Département, au 30 juin 2022, s'est établi à 6 494, soit une baisse de 10,23% sur un an. L'augmentation de 2020 fût d'abord une conséquence directe de la crise sanitaire et économique. Malgré cette baisse importante, il faut souligner que les publics accompagnés restent les plus éloignés de l'emploi, les plus vulnérables. Ce constat invite à poursuivre les efforts engagés et à travailler à apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins identifiés. En 2022, le Département aura attribué plus de 42 millions d'euros d'allocations de revenu de solidarité active (RSA) et consacré plus de 8 millions d'euros à des actions d'insertion (effort financier constant depuis plusieurs années).

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans quant à lui, bien qu'ayant diminué de près de 13% sur un an reste préoccupant et atteint 13,4% dans le département (cat. ABC). A août 2022, on compte 3 160 jeunes vendéens demandeurs d'emploi en catégorie A. Prendre en compte les difficultés d'insertion des jeunes est donc une priorité du Département, mise en œuvre dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

L'objectif de ce fonds est d'encourager les parcours d'insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans par des aides et des accompagnements divers favorisant l'intégration des jeunes dans la vie active.

Le budget 2022 consacré aux fonds d'aide aux jeunes est de 641 000 €.

Par ailleurs, dans un contexte social qui reste fragile, les publics les plus vulnérables (bénéficiaires du RSA, jeunes, travailleurs handicapés...) se trouvent dans la recherche d'emploi en concurrence directe avec les demandeurs d'emploi. Afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés, le PVI se dotera d'actions spécifiques et résolument tournées vers l'emploi.

Les départements, confrontés au défi de conduire une politique d'insertion ambitieuse dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'Etat, se doivent d'être performants dans la maîtrise des dépenses obligatoires d'allocation tout en adaptant leur stratégie à la réalité sociale de leurs territoires.

Fort de ce nouveau paradigme, le Département de la Vendée s'est doté d'un Plan Vendée Insertion (PVI) riche de nombreuses actions préparatoires à l'insertion professionnelle. Il permet également d'envisager la résolution de nombreuses difficultés périphériques à l'emploi, d'ordre social, concernant la mobilité ou encore le logement.

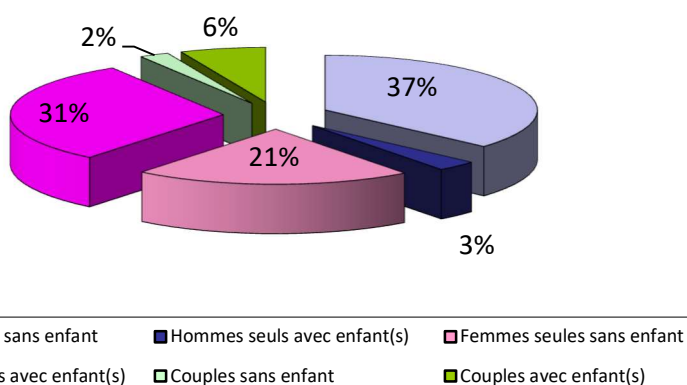
Le Département s'est par ailleurs investi dans la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour renforcer les dispositifs existants au profit des plus vulnérables, mais aussi pour démontrer une réelle capacité d'innovation sociale, en écho aux spécificités territoriales de la Vendée.

La nouvelle programmation 2021-2027 se finalise. Les actions autour de l'emploi direct sont renforcées et de nouveaux accompagnements individuels seront proposés pour les plus éloignés de l'emploi.

La future programmation est une opportunité pour de répondre au plus juste aux besoins des publics accompagnés par les services sociaux du département et ceux des secteurs en tension. De nouvelles fiches PVI viendront étayer ce Plan courant 2023.

Le profil des bénéficiaires du RSA en Vendée

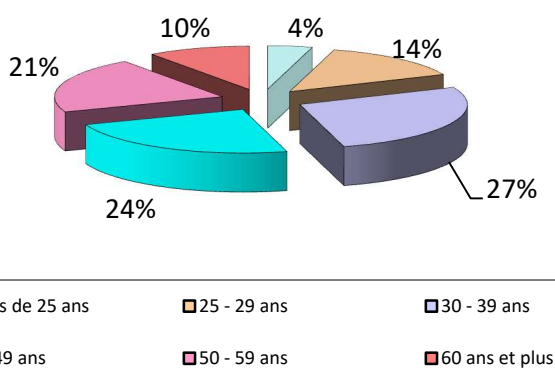
Situation familiale en juin 2022



Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/06/2022

La situation familiale des bénéficiaires du RSA est caractérisée par un nombre important de personnes seules, avec (34 %) ou sans enfant (58%). La part des couples bénéficiaires du RSA n'est que de 8 %. 40 % des foyers ont des enfants à charge. Cette composante conforte la nécessité d'adapter les dispositifs aux contraintes rencontrées par les publics.

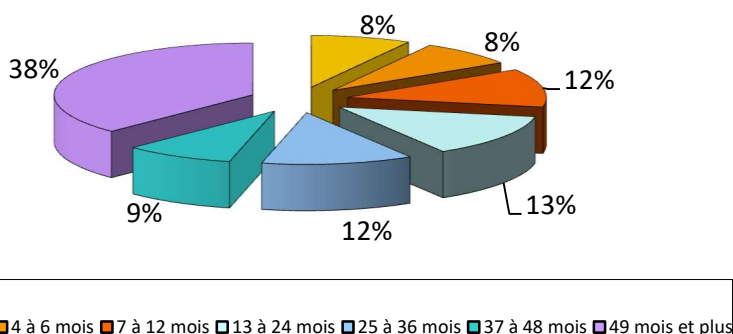
Répartition par âge en juin 2022



Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/06/2022

45% des bénéficiaires du RSA ont moins de 40 ans. La part la plus importante est représentée par le 30-39 ans (27%).

Ancienneté dans le dispositif RSA en juin 2022

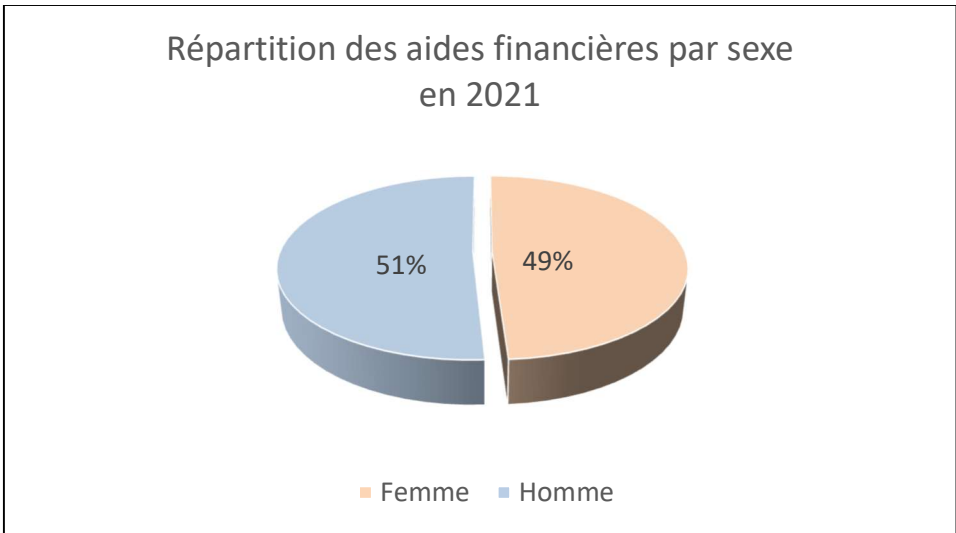


Source CNAF - ELISA : données consolidées au 30/06/2022

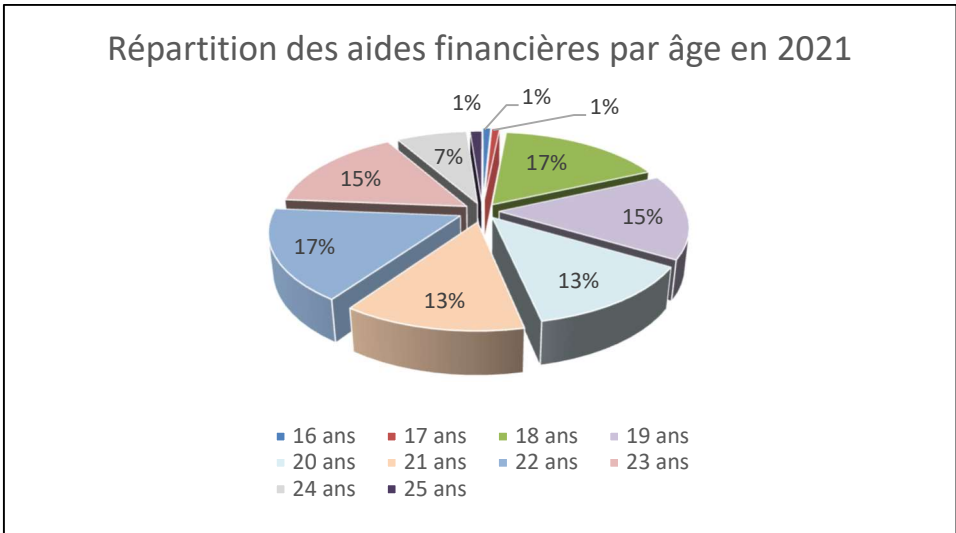
59% des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans. Cette proportion augmente de façon significative depuis 2020 passant de 51 à 59%.

Le profil des bénéficiaires du FAJ en Vendée

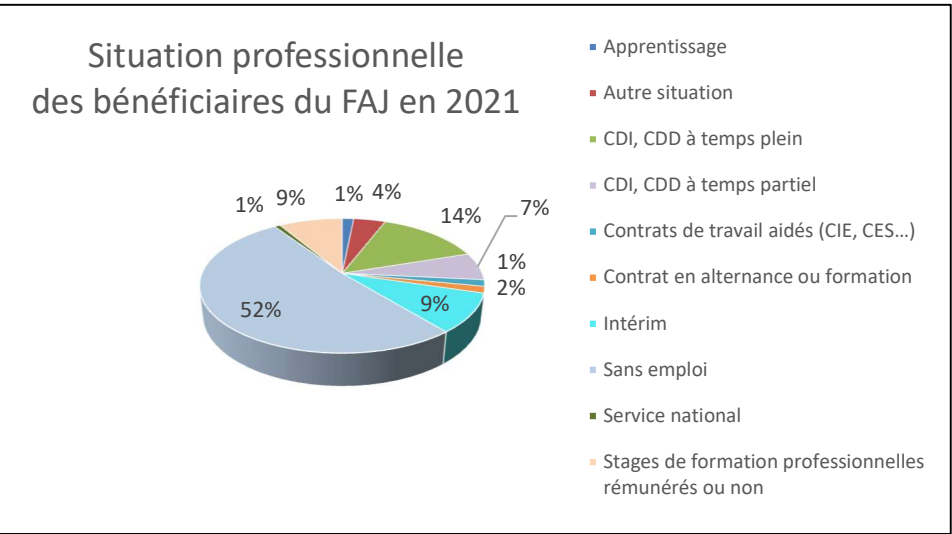
En 2021, **390 jeunes** ont bénéficié du Fonds d'Aide aux Jeunes.



En 2021, il y a plus d'hommes que de femmes bénéficiaires du FAJ.



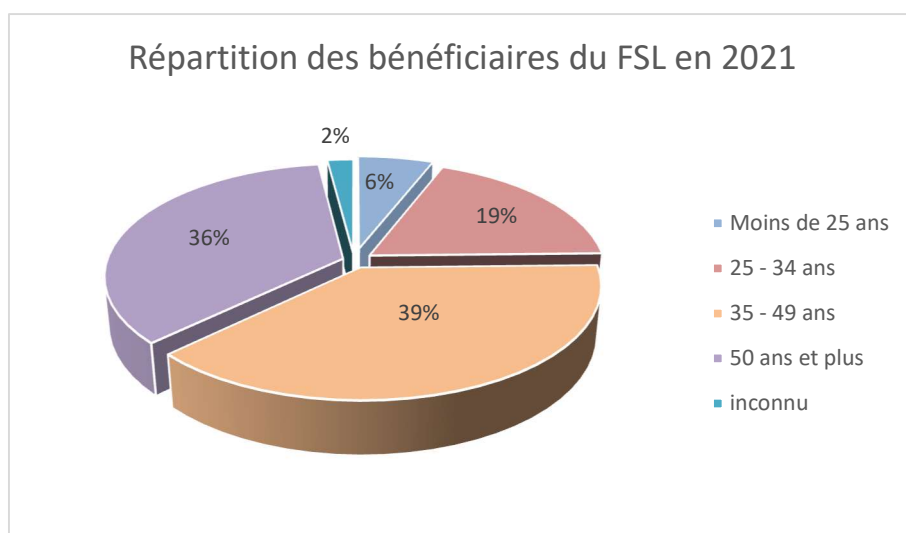
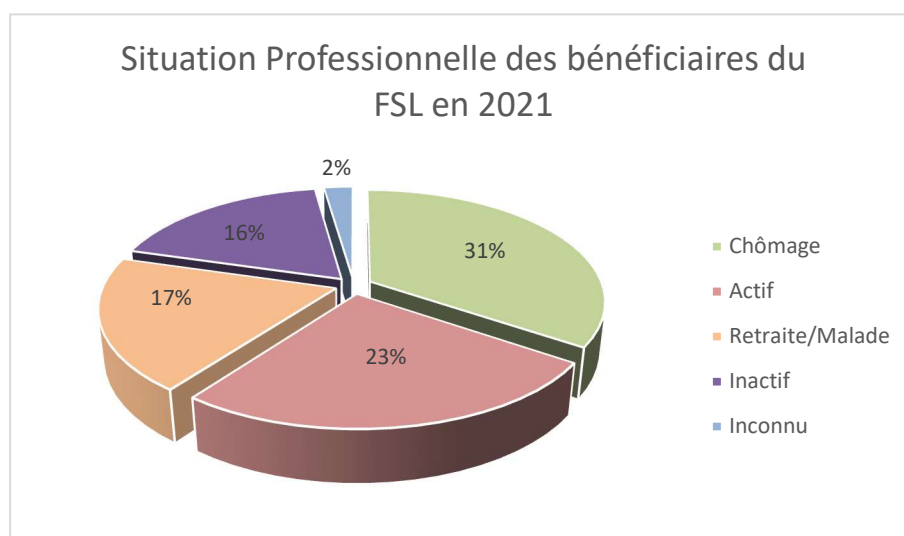
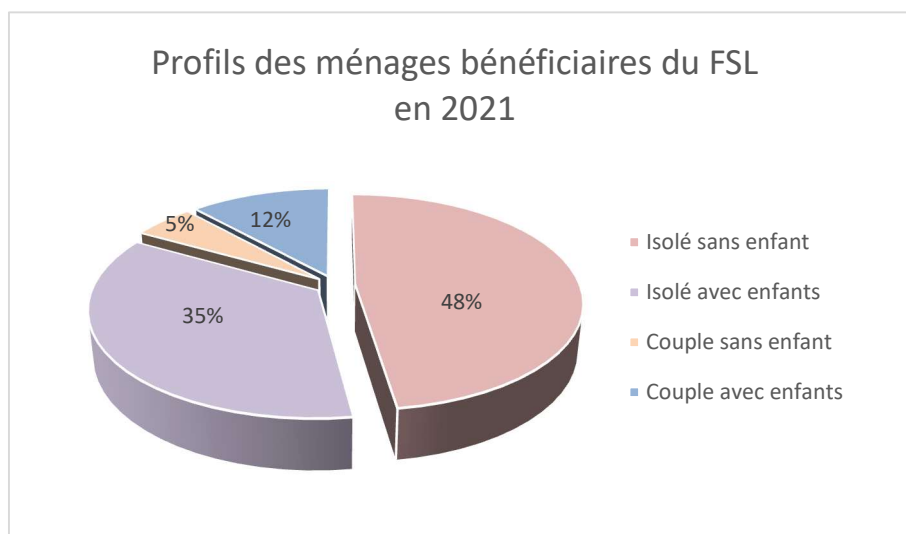
44% des bénéficiaires du FAJ ont entre 18 et 20 ans.



52% des bénéficiaires du FAJ sont sans emploi.

Le profil des bénéficiaires du FSL en Vendée

En 2021, **2 022 ménages** ont bénéficié du Fonds Solidarité Logement.



Bilan de l'année 2022

Le PVI 2022 a favorisé, pour un certain nombre de bénéficiaires du RSA et de jeunes relevant du FAJ la mise en œuvre d'actions d'insertions socio-professionnelles concrètes, en témoignent notamment les diminutions encourageantes.

Les principales actions à destination des BRSA :

- 373,5 places mobilisées en **Atelier Chantier d'Insertion**, soit un maintien de l'effort financier départemental conséquent,
- **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)** : 12 groupes ont été constitués au sein des chantiers d'insertion.
- 396 accompagnements par le **Psychologue d'Insertion** (du 1^{er} janvier au 07 octobre 2022).
- 398 demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par les **Agents d'Insertion** (du 1^{er} janvier au 7 octobre 2022).
- 471 aides financières au titre de la mobilité ont été accordées par la **plateforme mobilité de la MDEDE**, pour 28 349€.
- Au 30 septembre 2022, 260 personnes ont été accompagnées dans le cadre de la médiation emploi, avec 24% de sortie en emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI), 14% de sortie en emploi (CDD de moins de 6 mois, CDDI, intérim) et 4% de sortie en formation.
12% des participants ont abandonné en cours d'opération. Le nouveau projet médiation vise à réduire cette part d'abandon en intégrant une phase préalable de diagnostic. Celle – ci permettra, notamment, de mesurer la notion d'engagement réciproque pour permettre au bénéficiaire de se projeter sur l'action et les démarches à réaliser. La médiation implique en effet que le participant soit acteur de son parcours et s'empare des démarches, toujours guidées et accompagnées par le conseiller.ère à mettre en oeuvre.
- Au 31 juillet 2022 et depuis la mise en œuvre de l'action, 185 prescriptions ont été validées et 185 travailleurs indépendants ont débuté un accompagnement. 156 personnes sont sorties du dispositif et 29 accompagnements sont toujours en cours. Par ailleurs, 29 diagnostics ont été réalisés.

Les principales actions à destination des jeunes relevant du Fonds d'aide aux jeunes :

- Concernant le logement des jeunes, 115 000 € ont été versés par le Département, en 2022 pour soutenir l'action des FJT et résidences sociales. 464 lits sont actuellement disponibles.
- au 07/10/22 , 216 jeunes ont été aidés en 2022 pour un montant total de 33 489 €.

PARCOURS EMPLOI

Parmi les axes du PVI, celui de « Parcours Emploi » est dédié aux personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Le Département a mis en place plusieurs mesures d'accompagnement pour les aider à formaliser puis valider un projet professionnel, à identifier les obstacles à l'emploi et les solutions associées, à développer les expériences professionnelles et à adapter les compétences pour les rendre transférables et/ou mobilisables dans un autre environnement. La composante clé est : accompagnement socio-professionnel renforcé.



ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES JEUNES DE 16 A 25 ANS, BENEFICIAIRES DU FAJ EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

Objectif :

Constituer une étape dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle de jeunes de moins de 25 ans par une mise en situation de travail reconnue par le statut de salarié en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Modalités de mise en œuvre :

Recrutement en atelier-chantier d'insertion (*liste des structures d'insertion : cf. RSA*) :

- Activité professionnelle d'insertion comportant un temps de production (26 heures en moyenne par semaine) encadré par un technicien, un encadrant socioprofessionnel et un temps d'accompagnement social et professionnel ;
- En complément de cette activité professionnelle, peuvent être proposées des actions de formation ou de dynamisation.

L'action doit permettre aux bénéficiaires de :

- **s'engager dans une démarche d'insertion** sociale et professionnelle individualisée
- **trouver ou retrouver des habitudes de travail** ;
- **révéler**, par une mise en situation de travail, **leurs besoins, leurs capacités, leurs freins** en matière d'insertion sociale et professionnelle en lien avec le référent social ;
- **développer des savoir-faire professionnels** et une capacité d'intégration dans une équipe de travail ;
- **définir et préparer la prochaine étape de son parcours** d'insertion en lien avec le référent social.

Prestataires : (liste des structures d'insertion : cf. : RSA)

Prérequis :

Cette action, avant d'être engagée par le bénéficiaire, doit être présentée au comité FAJ.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- consommation de l'enveloppe CD ;
- nombre d'immersion en entreprise (PMSMP – mise à disposition...)
- taux d'absentéisme et taux d'abandon
- Durée moyenne des CDDI au sein du chantier

Sur le résultat de l'action :

- taux de sortie en emploi durable à la sortie ;
- taux de sortie en formation.

Public visé :

Bénéficiaires du FAJ

Nombre de places par an :

131 mesures

Durée :

En fonction du contrat de travail de chaque bénéficiaire de 6 à 24 mois.

Localisation :

Le département

ACTION COLLECTIVE D'INSERTION EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU RSA EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) ENCADREMENT TECHNIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL AU SEIN DES ATELIERS-CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

Objectifs :

Constituer une étape dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle de bénéficiaires du RSA par une mise en situation de travail reconnue par le statut de salarié en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Modalités de mise en œuvre :

- CDDI comportant un temps de production (26 heures par semaine en moyenne) encadré par un technicien, un encadrant socioprofessionnel et bénéficiant d'un suivi socio professionnel ;
- Positionnement sur la plateforme de l'insertion ;
- En complément de cette activité professionnelle, peuvent être proposées des actions de formation ou de dynamisation.

L'action doit permettre aux bénéficiaires de :

- **s'engager dans une démarche d'insertion sociale** et professionnelle individualisée ;
- de **trouver ou retrouver des habitudes de travail** ;
- **révéler**, par une mise en situation en milieu de travail, **leurs besoins, leurs capacités, leurs freins** en matière d'insertion sociale et professionnelle ;
- **développer des savoir-faire professionnels** et une capacité d'intégration dans une équipe de travail ;
- **définir et préparer la prochaine étape de leur parcours** d'insertion en lien avec le référent social.

Prestataires :

Liste des structures d'insertion : cf. : RSA page suivante

Prérequis :

- action pour les personnes bénéficiant d'un accompagnement professionnel ou social ;
- cette action, avant d'être engagée par le bénéficiaire, doit être demandée dans le « Contrat d'engagement réciproque », ou dans la « fiche de suivi Emploi » de Pôle Emploi (modèle en annexe).

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- consommation de l'enveloppe CD,
- nombre d'immersion en entreprise (PMSMP – mise à disposition...),
- taux d'absentéisme

Sur le résultat de l'action :

- taux de sortie en emploi durable à la sortie ;
- Taux de sortie en formation

Public visé :

Bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

373,5 places chantiers

Durée :

En fonction du contrat de travail de chaque bénéficiaire de 4 à 24 mois (au-delà par dérogation pour les + 50 ans, ou travailleurs handicapés, ou pour permettre l'achèvement d'une formation).

Localisation :

Le département

LISTE DES CHANTIERS D'INSERTION pour le recrutement de bénéficiaires RSA et FAJ en CDDI

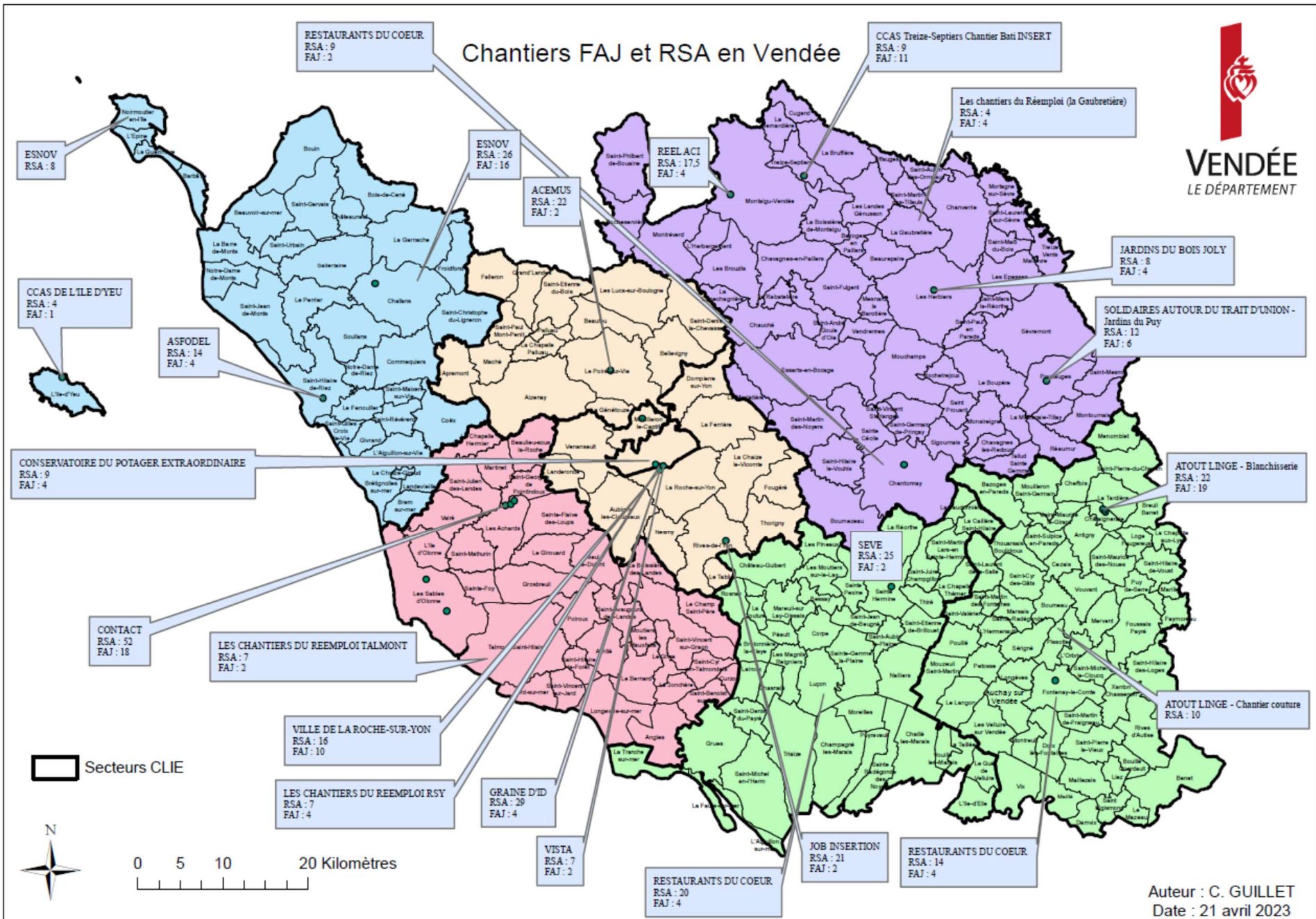
Secteurs CLIE	Prestataires	Activités	Téléphone	Nbre places RSA	Nbre mesures FAJ
LA ROCHE SUR YON NORD et SUD	HOTEL DE VILLE et AGGLOMERATION Place du théâtre BP 829 85000 LA ROCHE SUR YON sophie.contamine@larochesuryon.fr	- Entretien espaces verts - Maçonnerie Paysagère - Peinture bâtiment	02 51 36 92 17	11 2 3	6 2 2
	JOB INSERTION 9 rue des Tamaris 85310 ST FLORENT DES BOIS jobinsertion@wanadoo.fr	- Entretien espaces verts - Entretien du linge	02 51 34 59 92	7 3	1 1
	ACEMUS 16 rue de l'ancien prieuré 85170 LE POIRE SUR VIE associations@trempinacemus.fr	- Entretien espaces verts (Le Poiré sur Vie) - Maraîchage (Aizenay)	02 51 06 41 59	8 14	1 1
	VISTA 3 Bis rue des primevères 85100 LES SABLES D'OLONNE pierre.selles@passerelles-asso.net	- restauration	02 51 62 69 30	7	2
	GRAINE D'ID Rue des Primevères 85000 LA ROCHE SUR YON grainedid@yahoo.fr	- Couture - Cuisine - Epicerie - Maraîchage - Entretien espaces verts	02 51 05 42 49	6 6 2 6 9	1 1 1 1
	CONSERVATOIRE DU POTAGER EXTRAORDINAIRE Route de Beautour 85000 LA ROCHE SUR YON direction@potagerextraordinaire.com.com	- Maraîchage - Conservation	02 51 46 28 11	6 3	4
	LES CHANTIERS DU REEMPLOI 47 boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE SUR YON s.lecuvot@leschantiersdureemploi.fr	- Recyclerie	02 51 46 28 11	6	4

CHALLANS	ESNOV 8 rue de la Poctière 85300 CHALLANS association@esnov.fr	Site de CHALLANS : - Maraîchage - Entretien espaces verts - Environnement - Atelier bois	02 51 35 62 94	12	6
		Site de NOIRMOUTIER : - Entretien espaces verts		6	
	CCAS ILE D'YEU 38 rue du puits neuf 85350 L'ILE D'YEU secretaireccas@ile-yeu.fr	- Environnement	02 28 12 91 36	5	2
FONTENAY LE COMTE	ASFOLDEL ARIANE 120 rue Georges Clemenceau 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ direction@ariane-asfodel.fr	- Environnement	02 51 54 63 50	8	8
	RESTOS DU CŒUR (LES) - RELAIS DU CŒUR 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF ad85.accueil@restosducoeur.org	Site de Fontenay-le-Comte : - Maraîchage	02 51 31 11 22	4	1
	ATELIERS MECA 8 rue Joseph Duranteau 85200 FONTENAY LE COMTE contact.sudvendee@ateliers-meca.fr	- Garage solidaire	05 49 24 58 11	14	4
	SEVE 9 route de la Roche 85210 SAINTE HERMINE seve85@wanadoo.fr	- Environnement	02 51 28 83 40	1	2
ATOUT LINGE	ATOUT LINGE 24 chemin de la Taillée 85120 LA CHATAIGNERAIE contact@atoutlinge.com	Site la châtaigneraie - Entretien du linge	02 51 52 78 58	6	0
		Site de Pissotte - Démantèlement		3	9
		- Atelier confection		15	5

HAUT-BOCAGE	<p>REEL Zone de Bellevue Rue Lavoisier 85600 BOUFFERE contact@reel-ges.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Entretien du linge 	02 51 48 46 36	5,5 12	4
	<p>RESTOS DU CŒUR (LES) - RELAIS DU CŒUR 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF ad85.acceuil@restosducoeur.org</p>	<p>site de Chantonnay</p> <ul style="list-style-type: none"> - remise en état matériel informatique 	02 51 31 11 22	9	2
	<p>SOLIDAIRES AUTOUR DU TRAIT D'UNION JARDIN DES PUY Rue de la Fontaine 85700POUZAUGES solidaireautourdutraitudunion@orange.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maraichage 	02 51 63 39 72	12	6
	<p>JARDINS DU BOIS JOLY 16 rue Gutenberg ZI du Bois Joly Sud 85500 LES HERBIERS contact@bocainsert.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien espaces verts 	02 51 92 91 84	8	4
	<p>CCAS 13 SEPTIERS Chantier BATI INSERT Mairie 16rue Roche Saint André 85600 TREIZE SEPTIERS bati-insert@orange.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maraichage - Menuiserie/bois - Auto mobilité 	02 51 41 05 55	2 6 1	4 7
	<p>LES CHANTIERS DU REEMPLOI 47 boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE SUR YON s.lecuyot@leschantiersdureemploi.fr</p>	<p>Site de la Gaubretière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mathériauteque 	02 51 48 58 22	5	4
LUCON	<p>RESTOS DU CŒUR (LES) - RELAIS DU CŒUR 10 rue de la Roche BP 24 85000 MOUILLERON LE CAPTIF ad85.acceuil@restosducoeur.org</p>	<p>Site de Luçon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informatique - Electroménager 	02 51 31 11 22	12 8	3
	<p>SEVE 9 route de la Roche 85210 SAINTE HERMINE seve85@wanadoo.fr</p>	<p>Site de Luçon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement <p>Site de Sainte Hermine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Entretien du linge 	02 51 28 83 40	6 6 7	2
	<p>JOB INSERTION 9 rue des Tamaris 85310 ST FLORENT DES BOIS jobinsertion@wanadoo.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien espaces verts - Entretien du linge 	02 51 34 59 92	7 4	0
LES SABLES D'OLONNE	<p>LES CHANTIERS DU REEMPLOI TALMONT ST HILAIRE 47 boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE SUR YON s.lecuyot@leschantiersdureemploi.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - recyclerie 	02 51 48 58 22	7	2

	<p style="text-align: center;">CONTACT 77 avenue G Clemenceau 85150 LA MOTHE ACHARD contact.emploi@orange.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement et protection des espaces verts - Hygiène et propreté - Atelier culinaire 	<p style="text-align: center;">02 51 05 91 79</p>	<p style="text-align: center;">32 6 14</p>	<p style="text-align: center;">9 3 6</p>
--	--	--	---	--	--

Chantiers FAJ et RSA en Vendée



SECURISATION DES SORTIES DU DISPOSITIF RSA : CONTRAT ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE EN INSERTION

Courant 2023

Objectifs :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA, dans une logique de construction de parcours d'insertion
- Favoriser le retour à l'emploi durable des personnes ayant réalisé un CDDI en chantier d'insertion en tant que BRSA
- Finaliser la construction d'un parcours d'insertion, en contribuant à développer l'employabilité des BRSA, par le biais de mission de travail
- Augmenter le taux de retour à l'emploi « non aidé » des BRSA

Modalités de mise en œuvre :

- Accueil et présentation du travail temporaire en général, et du travail temporaire d'insertion en particulier, lors d'une information collective
- Entretien individuel entre le BRSA et l'ETTI en vue d'identifier les missions de travail adaptées en lien avec le projet professionnel identifié par le prescripteur, et les freins susceptibles d'exister
- Accompagnement individualisé renforcé, tout au long du parcours en ETTI.

Résultats attendus :

- Favoriser la mise en relation entre l'offre d'emploi intérimaire et le bénéficiaire
 - Assurer le suivi dans l'emploi du nouveau salarié (visites sur site, rencontres employeurs), agir sur les éventuelles difficultés périphériques à l'emploi, organiser des périodes d'immersions professionnelles et de formation.

Prestataires :

Entreprises de travail temporaire d'insertion conventionnées par les services de l'Etat.

Partenariats en cours d'élaboration.

Prérequis :

- Etre volontaire et motivé pour la poursuite d'un parcours d'insertion via l'intérim d'insertion

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes positionnées en information collective
- Nombre de personnes reçues en entretien individuel
- Nombre de personnes ayant eu au moins une mission intérimaire

Sur le résultat de l'action :

- Nombre d'heures financées en ETTI
- Nombre de bénéficiaires du RSA sortis de l'action par type de sortie (CDD, CDI....)

Public visé :

Personnes sortant d'un CDDI en ACI dans lequel ils étaient entrés sous le statut bénéficiaire du RSA.

Localisation :

Le Département

JOB A LA JOURNEE

Ambition
déploiement
départemental

Objectif :

Outil d'utilité sociale, devant permettre à des jeunes en difficulté importante de subvenir à leurs besoins en particulier alimentaires, en se confrontant à une situation d'emploi avec rémunération immédiate, dans le cadre d'une mission ponctuelle au sein d'une structure d'insertion (ESNOV et CONTACT).

Modalités de mise en œuvre :

- L'activité professionnelle d'insertion comporte un temps de production de 24 heures maximum par bénéficiaire, encadrée par un technicien et par un encadrant socioprofessionnel. Elle se déroule, après repérage du public par les référents de l'APSH et transmission à l'Association ESNOV qui effectue avec le jeune un entretien préparatoire à la mission.
- ESNOV est en charge de l'ensemble de la gestion administrative et comptable concernant la mission.
- A l'issue de la mission, ESNOV établit et envoie à l'APSH un bilan individuel de déroulement de la mission. Dans le cas où une suite de parcours d'insertion professionnelle est possible, l'APSH prend l'attache de la mission locale et lui transmet l'évaluation.

Prestataires :

APSH des Sables d'Olonne
3 Bis Rue des Primevères
Olonne Sur Mer
85102 Les Sables d'Olonnes
☎ 02 51.21.45.41
✉ association@apsh.fr

Mission Locale Vendée Atlantique
34 Rue de l'Hôtel de Ville
85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02.51.23.16.87

Prérequis :

Cette action, avant d'être engagée par le bénéficiaire, doit être présentée au comité FAJ.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de prescription ;
- Taux de BRSA – taux de publics FAJ .

Sur le résultat de l'action

- Taux de réalisation.

Public visé :

Jeunes en errance et désocialisés non-inscrits dans un parcours d'insertion du secteur de Challans et des Sables d'Olonne.

Nombre de places par an :

30 mesures

Durée :

Mission ponctuelle d'1/2 journée, 4h minimum et au maximum, 3 journées de 8h.

Pas de renouvellement possible au-delà de 24 h de mission de travail.

Localisation :

Challans et les Sables d'Olonne

**PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)
SECTEUR NON MARCHAND**

Objectifs :

- Lutter contre l'exclusion ;
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion dans la vie active des personnes sans emploi, exclues durablement du marché du travail, dans le secteur non-marchand, grâce à une aide financière versée à l'employeur ;
- Permettre l'accès à la formation et l'acquisition de compétences ;
- Aider à la création d'emplois pour satisfaire des besoins collectifs non couverts.

Modalités de mise en œuvre :

Employeurs :

- collectivités territoriales, associations, établissements publics ;

Quels avantages :

- Rémunération sur la base du SMIC. Prise en charge de l'Etat selon arrêté du Préfet de Région, pour les bénéficiaires du RSA, aide mensuelle égale à 60 % du montant de l'allocation RSA pour une personne seule soit 598,54 € (au 1^{er} juillet 2022) ;
- La formation, prise en charge par l'employeur, la Région ou l'AFPA est conseillée ;
- Exonération des cotisations patronales pour l'employeur ;
- Aide versée pendant maximum 24 mois pour un CDI ou pendant la durée du CDD.

Prestataires :

Sites Pôle Emploi

(N° de Tél. accessibles uniquement pour les partenaires) :

Challans : 02 51 49 08 04

Château d'Olonne : 02 51 21 13 58

Fontenay le Comte : 02 51 50 13 94

La Roche Acti-Sud : 02 51 24 87 13

La Roche sur Yon : 02 51 36 22 37

Les Herbiers : 02 51 66 80 90

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de contrats proposés.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de réalisation de l'objectif départemental.

Public visé :

- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS et AAH) ;
- Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription minimum) ou de très longue durée (24 mois d'inscription minimum) ;
- Agés de plus de 16 ans et de moins de 26 ans en QPV, ZRR, chantiers d'insertion, CIVIS et garantie jeunes ;
- Demandeurs d'emploi âgé de plus de 50 ans et inscrits depuis 12 mois à Pôle Emploi ;
- Public sous-main de justice ;
- Personnes accueillies dans les ateliers CHRS ;
- Travailleurs handicapés ;

Nombre de places par an :

75 contrats

Durée :

- Contrat de 20 heures hebdomadaires minimum ;
- CDI ou CDD de 12 mois, le renouvellement n'est ni prioritaire, ni automatique. Il est conditionné à l'évaluation par le prescripteur de son utilité en termes d'insertion pour le bénéficiaire et de respect des engagements par l'employeur. En cas de renouvellement, la durée totale ne peut excéder 24 mois.

Localisation :

- Le département.

MEDIATION EMPLOI

Nouveau !
Elargissement du
public : BRSA + FAJ

Objectifs :

Favoriser et sécuriser l'accès / le retour puis le maintien dans l'emploi durable :

- Accompagner et cibler la recherche d'emploi durable,
- Sécuriser les prises de poste (candidat et employeur),
- Prévenir les décrochages, garantir le cadre de l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

- Médiateurs emploi déployés sur tous les territoires, au plus près des usagers ;
- Sur la base d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs,
- le médiateur va individualiser le parcours de retour à l'emploi du BRSA au regard des compétences à valoriser et du marché local de l'emploi. Les objectifs d'emploi du BRSA sont contractualisés avec le médiateur emploi.
- Détermination du projet professionnel au regard des compétences à valoriser.
- Les candidats sont accompagnés dans leurs relations à l'entreprise et jusqu'à la prise de poste. Le suivi dans l'emploi du candidat est assuré jusqu'à la fin de la période d'essai.

Prestataires :

MDEDE

40, rue du Maréchal Foch
85000 LA ROCHE SUR YON
mediation-emploi@vendee.fr

Prérequis :

Le BRSA/FAJ doit être volontaire et motivé.

Fiche de prescription à remplir par le référent RSA ou le conseiller Mission Locale pour les jeunes BRSA, à transmettre sur la boîte mail : mediation-emploi@vendee.fr, copie mail au Conseiller Local d'insertion et d'Emploi.

Action à valoriser dans les contrats d'engagements réciproques.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Nombre de BRSA/FAJ accompagnés ;
- Nombre de BRSA/FAJ positionnés ;
- Nombre d'offres d'emploi captées ;
- Nombre d'entreprises partenaires ;
- Taux de préconisation hors emploi (mobilisation des autres dispositifs du PVI et du droit commun /formation/ réorientation sociale)

Sur le résultat de l'action

- Nombre de BRSA/FAJ recrutés ;
- Durée de travail ;
- Délai de mise en emploi ;
- Type de contrat (contrat durable ou CDD > 6 mois).

Public visé :

BRSA/FAJ socle ou majoré

Nombre de places par an :

Cible : 500 accompagnements

Durée : 6 mois maximum

Localisation : le Département



Cofinancé
par l'Union
européenne

MEDIATION EMPLOI EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Objectifs :

- En lien avec la MDPH, favoriser et sécuriser l'accès/le retour puis le maintien dans l'emploi durable des personnes disposant d'une RQTH et/ou d'une orientation « ESAT »
- Sécuriser les prises de poste (candidat et employeur)
- Prévenir les décrochages – garantir le cadre de l'emploi

Modalités de mise en œuvre :

- Un médiateur emploi spécialisé dans l'accompagnement des travailleurs handicapés
- Sur la base d'entretiens individuels
- Le médiateur individualise le parcours d'accès ou de retour à l'emploi du bénéficiaire au regard de ses compétences immédiatement à mobiliser et à valoriser au regard du marché local de l'emploi. Les objectifs sont contractualisés et déterminés en début d'accompagnement.
- Accompagnement du candidat dans la relation à l'entreprise, dans la prise de poste et jusqu'à la fin de la période d'essai.

Prestataire :

En cours de détermination

Prérequis :

Etre volontaire et motivé pour intégrer l'action.
Fiche de prescription

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accompagnées/positionnées
- Nombre d'offres d'emploi captées
- Nombre d'entreprises partenaires
- Taux de préconisation hors emploi (mobilisation des autres dispositifs du PVI et du droit commun - formation – réorientation sociale)
- Typologie des handicaps

Sur le résultat de l'action :

- Nombre de personnes recrutées
- Durée de travail et délai de mise en emploi
- Type de contrat (contrat durable, ou CDD > 3 mois)

Public visé :

Tout public disposant d'une RQTH

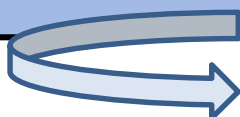
Nombre de places par an :

- Objectif de 87 accompagnements

Durée : 6 mois

Localisation : le département

MESURES D'ÉVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITÉS D'INSERTION (MECAP)



A l'entrée dans le dispositif

Objectif :

Contribuer plus rapidement et plus efficacement au retour à l'emploi des allocataires du RSA, dès leur entrée dans le dispositif RSA, par une évaluation et une orientation.

Modalités de mise en œuvre :

L'action se déroule, pour chaque allocataire, en entretien individuel, d'une durée de 2 ou 4 heures, suivant la situation de l'allocataire sur 1 ou 2 demi-journées, dans un délai maximum de 15 jours après réception par le prestataire du bon de commande.

A l'issue de cette évaluation qui devra mettre en évidence les compétences ou les aptitudes de la personne (les compétences mobilisables, les axes de progression, les obstacles à l'emploi...), le prestataire conseillera des **pistes de parcours d'emploi** (recherche directe d'emploi, recherche accompagnée, parcours via la formation, contrat unique d'insertion ou insertion par l'activité économique...) ou une **orientation** propre à traiter les freins à l'emploi repérés.

A cette occasion, le prestataire devra apporter des informations et réaliser une préconisation d'orientation en tenant compte des aptitudes de la personne, au niveau :

- personnel (savoir-être, capacité d'intégration...);
- physique (problèmes de santé, reconnaissance travailleurs handicapés...);
- social (logement, mobilité, environnement familial...);
- professionnel (formation, expérience, durée d'inactivité...).

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

CEIDRE : Lots 1, 2, 3, 4 et 5
mail : ceidre@wanadoo.fr

Prérequis :

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de réalisation de la prestation dans le délai de 15 jours à compter de la commande ;
- Taux de réalisation annuel des commandes.

Sur le résultat de l'action :

- Délais de mise en œuvre et de restitution du bilan.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif

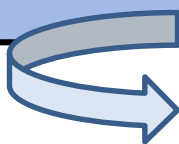
Durée :

2 ou 4 heures.

Localisation :

- LITTORAL (lot 1)
- SUD OUEST (lot 2)
- CENTRE (lot 3)
- NORD EST (lot 4)
- SUD EST (lot 5)

MESURES D'ÉVALUATION DES APTITUDES ET CAPACITÉS D'INSERTION EN COURS DE PARCOURS (MECAP +)



En cours de parcours

Objectif :

Contribuer plus rapidement et plus efficacement au retour à l'emploi des allocataires du RSA, présents, depuis 12 mois ou plus dans le dispositif, par une analyse spécifique de la situation sociale et professionnelle, en vue d'une réorientation ou d'une entrée dans une action d'aide au retour à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

L'action se déroule, pour chaque allocataire, en entretien individuel, d'une durée de 2 ou 4 heures, sur 1 ou 2 demi-journées, dans un délai maximum de 15 jours après réception par le prestataire du bon de commande.

A l'issue de cette évaluation, qui devra mettre en évidence les compétences ou les aptitudes de la personne (les compétences mobilisables, les points de progression, les obstacles face à l'emploi...), le prestataire conseillera des **pistes de parcours d'emploi** (recherche directe d'emploi, recherche accompagnée, parcours via la formation, contrat unique d'insertion ou insertion par l'activité économique...) ou une **orientation** propre à traiter les freins à l'emploi repérés.

A cette occasion, le prestataire devra apporter des informations et réaliser une préconisation d'orientation en tenant compte des aptitudes de la personne, au niveau :

- personnel (savoir-être, capacité d'intégration...);
- physique (problèmes de santé, reconnaissance travailleurs handicapés...);
- social (logement, mobilité, environnement familial...);
- professionnel (formation, expérience, durée d'inactivité...).

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

CEIDRE : Lots 1, 2, 3, 4 et 5
mail : ceidre@wanadoo.fr

Prérequis :

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de réalisation de la prestation dans le délai de 15 jours à compter de la commande ;
- Taux de réalisation annuel des commandes.

Sur le résultat de l'action :

- Délais d'orientation.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 12 mois

Durée :

2 ou 4 heures.

Localisation :

- LITTORAL (lot 1)
- SUD OUEST (lot 2)
- CENTRE (lot 3)
- NORD EST (lot 4)
- SUD EST (lot 5)

DIAGNOSTIC DES BENEFICIAIRES DU RSA TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Courant
2023

Objectifs :

L'objectif de cette action est de permettre aux allocataires du RSA travailleurs indépendants qui n'arrivent pas ou plus à dégager de leur activité un revenu suffisant, de bénéficier d'un diagnostic individualisé. Le diagnostic a pour objet d'identifier les activités et d'évaluer les difficultés économiques, financières et périphériques au développement de l'activité.

Modalités de mise en œuvre :

Le bénéficiaire est orienté vers l'action par le référent RSA. La prescription est validée par le Service Insertion par l'Emploi (SIE). L'entrée dans l'action se fera après validation et inscription de l'action sur le contrat d'engagement réciproque.

Contenu :

- Repérer et analyser les forces, les marges de progression et les faiblesses des bénéficiaires du RSA Travailleur Indépendant ;
- Poser un diagnostic partagé avec le BRSA sur sa situation et sur la viabilité de l'activité.

Prestataire :

Le Département : « Conseiller entrepreneurial des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » du Département », en association avec le « Référent insertion socio-professionnelle des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA ».

Et/ou le prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

Prérequis :

BRSA ayant créé son entreprise depuis au moins 12 mois.
Fiche de prescription à remplir par le référent RSA ou le conseiller CLIE.
Action à inscrire dans le contrat d'engagement réciproque.

Critères d'évaluation :

Au titre de l'évaluation de cette mesure d'accompagnement différents indicateurs permettent de mesurer l'impact positif de cette action sur le parcours du bénéficiaire.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants / travailleurs non salariés

Localisation :

Département

ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS BENEFICIAIRES DU RSA

Courant
2023

Objectif :

L'objectif de cette action est de permettre aux allocataires du RSA, travailleurs indépendants qui ont bénéficié d'un diagnostic individualisé, d'être accompagnés dans la validation de leur projet professionnel. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé dans l'objectif de travailler « ensemble » sur la consolidation et/ou le développement de leur activité pour une sortie du dispositif RSA.

Modalités de mise en œuvre :

Le bénéficiaire est orienté vers l'action par le référent RSA ou le « Conseiller entrepreneurial des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » du Département. L'entrée dans l'action se fera après validation et inscription de l'action sur le contrat d'engagement réciproque.

Contenu :

- Accompagner au positionnement de l'entreprise,
- Accompagner dans les démarches liées aux difficultés sociales en partenariat avec les travailleurs sociaux « référents RSA »,
- Identifier et proposer au BRSA et à son référent des perspectives correspondantes à la situation (soit vers l'accompagnement spécifique des travailleurs indépendants, soit vers l'arrêt de l'activité, soit vers la recherche d'un emploi salarié etc.) ;
- Orienter vers la prestation « accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants », le cas échéant.

Prestataires :

Le Département : « Conseiller entrepreneurial des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » du Département » : Anne-Hélène MER : 02.28.85.72.14 en association avec le « Référent insertion socio-professionnelle des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA ».

Public visé :

BRSA travailleurs indépendants (TI) /
travailleurs non salariés (TNS)

Localisation :

Département

Prérequis :

BRSA ayant réalisé un diagnostic (action 1).

Critères d'évaluation :

Au titre de l'évaluation de cette mesure d'accompagnement différents indicateurs permettent de mesurer l'impact positif de cette action sur le parcours du bénéficiaire

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS BENEFICIAIRES DU RSA

Courant
2023

Objectifs :

L'Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants a pour objectif d'éclairer ces derniers dans la poursuite ou non, de leur activité indépendante et ce afin de sortir rapidement et durablement du RSA. Il s'agit de consolider les compétences entrepreneuriales des bénéficiaires du RSA, en vue de les former aux fondamentaux de la gestion de leur activité et de valider leur projet professionnel.

Modalités de mise en œuvre :

Le bénéficiaire est orienté vers la prestation par le référent RSA ou le « Conseiller entrepreneurial des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » du Département. L'entrée dans l'action se fera après validation et inscription de l'action sur le contrat d'engagement réciproque.

L'entrée dans l'action se fera après réception, par le titulaire du contrat, du diagnostic établi par le Conseiller et d'un bon de commande prescrivant le démarrage des prestations lui incombant, qui lui sera notifié par le Service Insertion par l'Emploi (SIE) du Département. Le titulaire, une fois informé de l'identité du bénéficiaire de l'action, convoque ce dernier dans un délai compatible avec le délai d'exécution. L'accompagnement du bénéficiaire sera mené de façon individuelle et collective (session de 6 participants au maximum).

Contenu :

- 1^{er} entretien approfondi – 4h00 : état des lieux des aptitudes et des difficultés rencontrées, assorti d'une proposition d'un parcours d'accompagnement modulable en lien avec les objectifs recherchés ;
- 1^{ère} phase – 25h00 : modules de formation dédiés aux fondamentaux de l'entreprise (les bases d'un projet qui fonctionne, la réglementation, la gestion d'une microentreprise et l'aspect financier)
- Bilan intermédiaire - 2h00 : précision des freins et besoins, assorti le cas échéant d'une formation adaptée ;
- 2^{ème} phase – 28h00 : modules complémentaires (numérique, posture du chef d'entreprise, stratégie commerciale, budget)
- Bilan individuel final – 2h00 : atteinte des objectifs prévisionnels et des compétences développées par le bénéficiaire.

Prestataire :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public

Nombre de places par an :

15 places (action expérimentale)

Prérequis :

BRSA ayant réalisé un diagnostic (action 1)

Critères d'évaluation :

Au titre de l'évaluation de cette mesure d'accompagnement différents indicateurs permettent de mesurer l'impact positif de cette action sur le parcours du bénéficiaire.

Public visé :

Bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants / travailleurs non salariés par an

Durée :

Durée maximale de 61 heures

Localisation :

Département

DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT A LA POURSUITE OU A LA CESSATION D'ACTIVITE DES EXPLOITANTS AGRICOLES BENEFICIAIRES DU RSA

Objectifs :

- Elaborer un diagnostic de l'exploitation et de la situation du bénéficiaire du RSA et de sa famille afin de l'aider à définir un parcours individualisé d'insertion dont les différentes étapes seront précisées, sinon dans leur forme au moins dans leur contenu.
- Tracer des perspectives d'avenir.

Modalités de mise en œuvre :

Entretiens individuels

Prestataires :

CONFEDERATION GENERALE DE L'AGRICULTURE

Maison de l'agriculture
21 Boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON Cedex
☎ 02 51 36 83 76
✉ dsimonnet@cqa85.fr

SOLIDARITE PAYSANS 85

Maison de l'agriculture
21 Boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON Cedex
☎ 02 51 36 83 62
✉ solidarite.paysans@wanadoo.fr

Public visé :

Exploitants agricoles bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

9 mesures soit 360 jours de prestation

Durée :

10 mois environ (40h en moyenne)
Maxi 12 mois

Localisation :

Intervention sur l'ensemble du département, au domicile des bénéficiaires

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi.

Un contact préalable doit avoir lieu avec le prestataire pour s'assurer de la disponibilité de la mesure.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de consommation des conventions départementales.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de respect des préconisations de l'organisme.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS DU PLIE DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA

Objectifs :

Favoriser l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA relevant du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Roche-sur-Yon Agglomération.

Modalités de mise en œuvre :

Financement d'actions d'insertion spécifiques pour des bénéficiaires du RSA relevant du PLIE et qui auront été validées en commission technique permanente du PLIE.

Prestataires :

LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION
54 rue René Goscinny
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02 51 05 57 79

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque ou dans la fiche de suivi Pôle Emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Public visé :

Bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

150 personnes accompagnées.

Localisation :

Territoire du PLIE :
La Roche-sur-Yon Agglomération.

Critères d'évaluation :

- Le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés sur l'année,
- Répartition des BRSA par type d'actions engagées :
 - relation entreprises,
 - contrats ACI
 - emplois de parcours,
 - emplois durables,
 - formation qualifiante,
 - formation non qualifiante,
 - préparation à l'emploi.



Cofinancé
par l'Union
européenne

ACTIONS TREMPLIN

Certains bénéficiaires rencontrent des difficultés à se projeter dans l'avenir et à élaborer un projet socio-professionnel. Cette situation incite à concevoir des réponses adaptées à leurs besoins. Le Département a mis en place plusieurs dispositifs pour les aider dans leurs démarches d'insertion tant en matière d'autonomie, de logement et de formation que pour un accompagnement vers l'emploi.

De même, le Fonds d'Aide aux Jeunes a pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes dans la vie active.



ATELIER DE REMOBILISATION

Courant
2023

Objectifs :

Permettre :

- aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale de travailler en groupe sur la confiance et la revalorisation de soi ;
- de se préparer aux entretiens professionnels grâce à des exercices de mises en situation ;
- d'acquérir des connaissances relatives au bassin d'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

L'action se déroule sous forme d'atelier composé de 6 à 12 personnes.

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

Challans :

Autres secteurs :

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque avant d'être engagée ou dans la fiche suivi Pôle Emploi.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA.

Durée :

2 journées par semaine pendant 19 semaines.

Localisation :

Challans, Les Sables d'Olonne, Talmont Saint Hilaire, Fontenay le Comte, La Roche sur Yon

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation
- Nombre de personnes orientées/validées
- Taux d'absentéisme
- Ecart entre objectif initial et réalisé
- Taux de formalisation des étapes de parcours
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit communs à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois
- 50 % des personnes accompagnées doivent avoir élaboré d'un projet professionnel



Cofinancé
par l'Union
européenne

MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI (MAVIE)

Objectifs :

Permettre un diagnostic, social et professionnel de la personne, de ses capacités d'initiative et d'autonomie à travers un accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi.
Cet accompagnement combine une approche sociale et professionnelle.

Modalités de mise en œuvre :

Accompagnement individuel

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public

Prérequis :

Cette mesure d'accompagnement doit être mentionnée au Contrat d'Engagement Réciproque et validé en Equipe Pluridisciplinaire de la CLIE.

Pour tout renseignement complémentaire consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

Taux de participation

- Nombre de personnes orientées/validées
- Taux d'absentéisme
- Ecart entre objectif initial et réalisé
- Taux de formalisation des étapes de parcours
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit communs à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois
- 50 % des personnes accompagnées doivent avoir élaboré d'un projet professionnel

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA

Durée :

25 heures sur une durée de 6 mois avec un minimum de 4 heures tous les 2 mois

Localisation :

Challans, les sables d'Olonne
Luçon, Fontenay le comte,
Roche sud Roche nord , Haut bocage



Cofinancé
par l'Union
européenne

GRAINE D'I.D. « MEMBRES ACTIFS »

Objectifs :

Permettre :

- à des personnes isolées de tisser des liens sociaux, de mettre en valeur leur potentialité et de rechercher un « mieux-être » ;
- de redynamiser les personnes en mobilisant leurs savoir-faire et leurs compétences par la mise en œuvre d'ateliers collectifs ;
- d'aider les bénéficiaires à retrouver un rythme d'activités régulier ;
- d'accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion et les préparer à la recherche d'emploi et/ou de formation qualifiante.

Les ateliers proposés sont organisés selon les activités : cuisine, jardinage, entretien du linge, sports, développement personnel (confiance en soi), savoirs de base (conversation et lecture, jeux et mathématique), informatique.

Modalités de mise en œuvre :

Un entretien préalable entre la structure et la personne est nécessaire pour vérifier l'adéquation du projet d'insertion.

Prestataire :

Association « GRAINE D'ID »
17 rue des Primevères - 85000 LA ROCHE SUR YON
☎ 02 51 05 42 49 – fax 02 51 05 49 87
✉ grainedid@yahoo.fr

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque avant d'être engagée.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA.

Durée :

6 mois
Engagement de 3 demi-journées d'activités par semaine pour chaque bénéficiaire.

Localisation :

Ville de la Roche sur Yon.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation
- Nombre de personnes orientées/validées
- Nombre de mesures
- Taux de formalisation des étapes de parcours-
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois

RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUE DE SAVOIRS

Objectifs :

Permettre à des personnes :

- de construire des relations sociales au sein d'un groupe pour sortir de l'isolement social ;
- de réaliser des activités manuelles régulières, proposées par le centre ODDAS. Cette action est axée autour de la pratique d'ateliers, informatique, cuisine, sport et bien-être, encadrés par des professionnels et des bénévoles.

Modalités de mise en œuvre :

- Rendez-vous ou prise de contact préalable avec l'animatrice de l'ODDAS ;
- Fiche de liaison complétée par la responsable de l'action et transmission à la CLIE.

Prestataire :

Office de Développement Associatif et Social – ODDAS
Maison des Associations
34 rue Rabelais
85200 FONTENAY LE COMTE
☎ 02.51.69.26.53 ou 02.51.69.27.37
✉ echangedessavoirs@orange.fr

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA ou ayants droit.

Localisation :

Fontenay le Comte

Prérequis :

Cette action, avant d'être engagée, doit être prévue au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées/validées ;
- Nombre de fiches de liaison transmise à la CLIE ;
- Nombre de bilans individuel réalisé à la fin de l'action.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'action du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure.

ATELIERS DU CHANGEMENT

Objectifs :

Partant des recherches d'Henri LABORIT sur le fonctionnement du cerveau, l'association « la Boucle » a élaboré un processus de remobilisation des personnes en recherche d'emploi. Décliné en ateliers de 2 heures 30, ceux-ci abordent les thèmes suivants : le chômage, la déprime, la connaissance de soi et du fonctionnement du cerveau, le plaisir, développer son réseau de connaissances, la maîtrise de soi et la prise d'initiative, ...

Ces ateliers visent à développer des compétences personnelles utiles à la construction d'un projet professionnel et à la reprise d'emploi.

Ils ont pour objectifs de :

- favoriser la reprise de confiance en soi ;
- permettre aux personnes de comprendre leurs attitudes vis-à-vis du chômage ;
- permettre aux personnes d'avoir une affirmation positive de leurs compétences ;
- permettre la prise d'information et de décision favorisant le changement ;
- conforter le retour à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

L'atelier est un travail collectif qui nécessite la participation de 10 personnes.
Les ateliers se dérouleront au rythme de deux demi-journées par semaine.

Prestataires :

Intervention de l'association « La Boucle » sur les deux premiers ateliers. Animation des séances en binôme par un conseiller en insertion du PLIE et un travailleur social du Département. (14 professionnels du département formés par l'association « la Boucle » à la méthodologie.)

Prérequis :

Séances destinées aux personnes accompagnées par le PLIE et les travailleurs sociaux du Département.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées

Sur le résultat de l'action :

- Impact de l'atelier sur les parcours individuels/reprise d'emploi (évalué au sein du PLIE et par les travailleurs sociaux).

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA
Demandeur d'emploi

Nombre de places par an :

2 à 3 sessions
10 personnes par groupe

Durée de l'atelier:

10 séances de 2h30 à raison de deux demi-journées par semaine

Localisation :

La Roche sur Yon

ATELIERS ECRITURE

Objectifs :

Permettre aux personnes de travailler sur la confiance en soi au travers d'exercices d'écriture.

Cette action vise à développer des compétences personnelles utiles à la construction d'un projet professionnel.

Elle permettra de travailler :

- l'estime et la confiance en soi ;
- la construction des échanges bienveillants ;
- la valorisation de l'image de soi ;
- l'exploration des sensations, des émotions ;
- le développement de compétences et d'aptitudes ;
- l'inscription dans une dynamique de groupe.

Modalités de mise en œuvre :

L'atelier est un travail collectif qui nécessite la participation de 10 à 12 personnes.

Les ateliers se dérouleront au rythme d'une séance par semaine.

Prestataires :

Marché avec devis

Prérequis :

Composition du groupe validé en Equipe Pluridisciplinaire

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées

Sur le résultat de l'action :

- Impact de l'atelier sur les parcours individuels (évalué au sein du PLIE, de Graine d'ID et du SIPAS).

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA

Nombre de places par an :

1 groupe de 10 à 12 personnes qui se retrouve pour 11 ateliers collectifs (dont 1 atelier découverte)

Durée de l'atelier:

11 séances de 2h00 à raison d'une séance par semaine

Localisation :

La Roche sur Yon

ACCUEIL DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE D'INSERTION SOCIALE LES MAISONS D'ACCUEIL DE JOUR (MAJ)

Objectifs :

- Offrir aux personnes sans domicile des services de première nécessité : restauration, hygiène corporelle bagagerie et laverie ;
- Rencontrer des professionnels et bénévoles qui assurent une écoute, un soutien et /ou un accompagnement social adapté ;
- Accéder à des services spécifiques selon les besoins des personnes accueillies : médecin, infirmier, coiffeur.

Modalités de mise en œuvre :

Accès sans condition

Prestataire :

VISTA

3Bis, rue des Primevères
BP20067
85340 LES SABLES D'OLONNE

Prérequis :

Cette action, doit être inscrite au contrat d'engagement réciproque dès que la personne accède à la MAJ.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accueillies ;
- Taux de fréquentation par mois.

Sur le résultat de l'action :

- Impact des services rendus, pour les personnes.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA, sans domicile ou hébergées de façon précaire.

Durée :

La MAJ de la Roche est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30, toute l'année.

La MAJ des Sables est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 13h toute l'année et le samedi matin du 1^{er} novembre au 31 mars.

Les personnes y ont accès selon leurs besoins.

Localisation :

- Les Sables d'Olonne
- La Roche sur Yon

ACCUEIL DE JOUR ET INTERVENTION DE RUE (AJIR)

Objectifs :

- Accompagner les personnes vivant dans la rue, en allant vers eux, tout en favorisant la complémentarité des interventions entre les acteurs institutionnels et associatifs ;
- Proposer une orientation vers les services de la veille sociale, du SAMU social ou d'autres structures selon les problématiques rencontrées.

Modalités de mise en œuvre :

Les travailleurs sociaux, en binôme, établissent un premier contact avec les personnes et peuvent les accompagner physiquement dans leurs démarches. Les entretiens s'effectuent dans la rue ou dans le bureau de la Maison d'Accueil de Jour (MAJ) pour réaliser les premières actions sociales et/ou sanitaires.

Prestataire :

VISTA

3Bis, rue des Primevères
BP20067
85340 LES SABLES D'OLONNE

Prérequis :

Cette action, doit être inscrite au contrat d'engagement réciproque, pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accueillies ou rencontrées.

Sur le résultat de l'action :

- Impact des services rendus, pour les personnes.

Public visé :

Personnes majeures, socialement fragilisées et marginalisées, vivant dans des conditions précaires, sans domicile.

Durée :

Le travail de rue est réalisé les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30.

Le service MAJ est ouvert de 8h30 à 14h.

Localisation :

Agglomération Yonnaise

FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1

Objectifs :

- Apprendre les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins ;
- Savoir alerter les professionnels de santé ;
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours ;
- Acquérir un certificat de compétence de citoyen de sécurité civile (diplôme PSC1).

Modalités de mise en œuvre :

- Action proposée aux salariés des chantiers collectifs ;
- formation mise en œuvre pour un groupe de 10 personnes.

Prestataire :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

Prérequis :

Inscription des personnes sur une liste validée par la CLIE.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes candidates ;
- Nombre de groupes annuels ;
- Nombre de chantiers mobilisés ;
- Taux de participation par rapport aux prescriptions.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA et jeunes du FAJ employés en chantier d'insertion.

Durée :

12 heures
La formation est mise en œuvre au sein des chantiers.

Localisation :

L'ensemble du département.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de réussite.

BILAN DE SANTE

Objectifs :

Permettre à la personne de faire le point sur sa santé, par la réalisation d'un bilan global et de favoriser l'accès aux soins, en cas de besoin.

Le centre d'examen de santé propose :

- Des consultations individuelles ;
- Des examens de santé spécifiques (bucco-dentaire, audition, souffle, vision).

Modalités de mise en œuvre :

- Action proposée à la personne par le référent social et envoi d'une fiche au centre d'examen de santé (en annexe) ;
- Le centre d'examen de santé fixe les rendez-vous ;
- Une aide à la mobilité peut être accordée sous condition.

Prestataires :

Centre d'examen de santé
13 rue Bérégovoy
85000 LA ROCHE SUR YON
☎ 02 51 44. 68 98

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes accueillies ;
- Nombre de consultations individuelles.

Sur le résultat de l'action :

- Impact des bilans de santé.

Public visé :

Personnes ayant accès aux actions du PVI

Localisation :

La Roche sur Yon

AGENT D'INSERTION

Objectifs :

Dans le cadre du dispositif « Approche Globale », en partenariat avec Pole Emploi, l'agent d'insertion du Département réalise deux types d'accompagnement :

- un accompagnement social exclusif (axe 3) : pour les personnes qui rencontrent des freins manifestes à toutes recherches d'emploi ;
- un accompagnement social ponctuel (axe 2) : en co-intervention avec un conseiller pôle emploi, pour les personnes qui doivent résoudre une difficulté sociale afin de faciliter leurs recherches d'emploi.

L'accompagnement réalisé, dans tous les cas, doit :

- permettre aux personnes d'identifier les freins à leur insertion professionnelle, quel que soit le champ des difficultés (d'ordre familial, social, culturel, de santé, de logement et de mobilité) et de les lever progressivement ;
- aider les personnes à développer leur autonomie sociale et / ou professionnelle.

Modalités de mise en œuvre :

- Fiche de prescription « Approche Globale » à remplir par la personne et son référent social / professionnel ;
- Validation par le binôme CLIE / Pôle Emploi ;
- L'agent d'insertion accompagne physiquement les personnes dans les démarches ;
- Travail partenarial systématique avec Pôle Emploi.

Complémentarité des actions mises en œuvre, proposées par Pôle Emploi et dans le PVI.

Prestataires :

6 agents insertion recrutés au sein du Conseil Départemental.
Postes cofinancés par le FSE.

Prérequis :

Cette action, avant d'être engagée, doit être validée par un binôme Pôle Emploi – CLIE

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées ;
- Taux d'absentéisme ;
- Ecart entre objectif initial et réalisé ;
- Taux de formalisation des étapes de parcours.



Cofinancé
par l'Union
européenne

Public visé :

Personnes demandeurs d'emploi.
Personnes bénéficiaires du RSA
sous certaines conditions.

Durée :

6 mois, renouvelable 3 mois.

Localisation :

Département

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit communs à l'issue de la mesure ;
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois ;
- 50 % des personnes accompagnées doivent être en capacité de rechercher un emploi à l'issue de la prestation.

ACTION « CONCILIER L'EMPLOI ET LA SITUATION DE MONOPARENTALITE »

Objectif :

Cette action vise à concilier l'accès à l'emploi et la situation familiale des personnes vivant seules avec un ou des enfants à charge.

Sur les temps collectifs, les personnes seront amenées à appréhender la gestion et l'articulation des temps professionnels, familiaux et personnels.

Thèmes abordés : L'autorité parentale, la connaissance de soi, l'accès au droit - En individuel : «Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi » (BAIE), axé sur les techniques de recherche d'emploi et le droit du travail

Modalités de mise en œuvre :

L'accompagnement est basé sur une alternance de temps collectifs et de temps individuels.

Prestataires :

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles **CIDFF**
15 rue Wagram
Résidence Lucien Valéry
85000 LA ROCHE SUR YON

Les moyens humains et matériels sont pris en charge par le CIDFF.

Prérequis :

Cette action, doit être inscrite au contrat d'engagement réciproque, pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées/validées ;
- Taux d'absentéisme ;
- Nombre de mesures ;
- Taux de formalisation des étapes de parcours ;
- Taux de consommation des actions par rapport au budget annuel.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure ;
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois.

Public visé :

Personnes allocataires du RSA en situation de monoparentalité

Durée :

3 heures minimum par semaine, pendant 2 mois

Localisation :

La Roche sur Yon et Fontenay le Comte

ACTION REACTIVES

Objectifs :

Cette action, à destination de femmes très éloignées de l'emploi, vise deux objectifs :

- Acquérir son autonomie, en travaillant sur la connaissance de soi, les questions d'égalité / inégalité d'éducation et dans la vie quotidienne;
- Prendre conscience des freins à l'emploi et identifier les moyens de les lever, grâce à des réflexions autour des représentations du monde du travail et à un apport de connaissance sur la législation du travail.

L'action propose également des séances de sophrologie, de diététique, d'hygiène et un bilan de santé à la CPAM.

Modalités de mise en œuvre :

Action collective, groupe de 10 personnes.

Prestataire :

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIDFF

15 rue Wagram

Résidence Lucien Valéry

85000 LA ROCHE SUR YON

Les moyens humains et matériels sont pris en charge par le CIDFF.

Prérequis :

Cette action, doit être inscrite au contrat d'engagement réciproque, pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes orientées / validées ;
- Nombre de mesures ;
- Taux d'absentéisme ;

Public visé :

Personnes féminines, allocataires du RSA

Durée :

18 ateliers de 3 heures et 2 à 3 entretiens par personne.

Localisation :

Territoire Centre

- Taux de formalisation des étapes de parcours.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation d'actions du PVI et de droit commun à l'issue de la mesure ;
- Taux de réalisation des préconisations dans un délai de 6 mois

FONDS D'AIDE ET D'INTERVENTION SOCIALE (FAIS)

Objectifs :

Permettre de soutenir les personnes bénéficiaires du RSA qui rencontrent des difficultés d'insertion sociales et professionnelles, en finançant un projet qui favorise leur insertion sociale.

Ce fonds peut être mobilisé pour le financement, d'une formation, d'un achat de vêtement professionnel, des frais liés à la vie quotidienne.

Modalités de mise en œuvre :

Fournir, dans le CER, les pièces justificatives de la demande d'aide financière :

Devis ou factures pour les autres demandes liées aux frais de formation, hébergement, repas, assurances, vêtements travail....

Prise en charge partielle, d'un maximum de 80 % des frais, dans la limite des crédits disponibles.

Aide ponctuelle et subsidiaire : ne peut donc avoir un caractère régulier et ne peut se substituer aux secours susceptibles d'être apportés par d'autres dispositifs.

Prérequis :

Cette aide doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

Nombre d'aides accordées ;

- Montant des aides ; ;

- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Nb de demandes/Nb d'aides accordées ;

- % de la consommation de l'enveloppe financière

Public visé :

Personnes bénéficiaires RSA

Durée et montant :

765 € par ménage maximum, par année civile.

Le prestataire sera informé par courrier et devra envoyer sa facture sur CHORUS

Modalités de versement :

Paiement au bénéficiaire du RSA, ou aux prestataires par virement, dans un délai de 15 jours, après accord de la CLIE.

Localisation :

Département

AIDES A LA VIE QUOTIDIENNE POUR LES JEUNES (DISPOSITIF FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Objectif :

Le FAJ a pour objectif de soutenir les jeunes dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il permet, par la mise en place d'aides financières et d'actions d'accompagnement de les aider à réaliser leurs projets d'autonomie sociale et professionnelle.

Modalités de mise en œuvre :

Attributions d'aides financières individuelles sous forme de subventions pour élaborer un projet d'insertion.

Ces aides sont directement affectées à l'insertion : achat de vêtements professionnels, frais de transport ou d'hébergement liés à un stage ou un emploi...

- Attributions de secours d'urgence pour répondre à un besoin imminent (secours alimentaire, essence, hygiène...);
- Aides financières versées sous forme de bons (alimentaire, essence, hygiène), remis par les Missions Locales ou au sein des MDSF, ou à un tiers ;
- Actions d'accompagnement qui peuvent également être accordées : mesures d'accompagnement d'une durée de 6 mois au sein de chantiers collectifs d'insertion ;
- Actions collectives et d'accompagnement pour le permis de conduire.

Prestataire :

Le Conseil Départemental.

Prérequis :

- Demande d'aide réalisée par le jeune, auprès de son référent sur l'imprimé unique.
- Examen des secours d'urgence, tous les jours, par le Responsable de la MDSF
- Examen de toutes les autres demandes par le Comité du FAJ, une fois/mois.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

- Service Insertion, Prévention et Accompagnement Social (tél. : 02 28 85 87 90)
- Missions Locales du territoire (*voir annexe*)

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Nombre de demandes ;
- Nombre d'aides accordées ;
- % de la consommation des crédits.

Public visé :

Jeunes de 18 à 25 ans +1 mois en difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle.

Jeunes de 16-18 ans + 1 mois pour l'accès aux mesures d'accompagnement avec accord obligatoire des parents ou du représentant légal

Durée et montant des aides :

Secours d'urgence : 180 €/mois ou 45 €/semaine pour l'aide alimentaire
Toutes autres demandes : sans conditions

Localisation :

Le Département

PSYCHOLOGUE INSERTION

Objectifs :

L'action vise à offrir un lieu d'écoute, de manière ponctuelle, aux personnes rencontrant des difficultés personnelles d'ordre psychologique, qui empêchent leur insertion professionnelle. Elle permet aux personnes de se remobiliser dans une dynamique personnelle positive. Si nécessaire, elles peuvent être orientées vers un service de soins ou d'accompagnement spécialisé.

Modalités de mise en œuvre :

- Chaque accompagnement par le psychologue se fera sur demande expresse des personnes ;
- L'intervention se fera sous forme d'entretiens individuels ;
- Les entretiens et leurs modalités de mise en œuvre seront fixés par le psychologue en concertation avec le bénéficiaire.

Prestataires :

6 psychologues Insertion recrutés au sein du Conseil Départemental. Postes cofinancés par le FSE.

Prérequis :

Une fiche de prescription est établie par la personne et son référent social ou professionnel.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de prescription ;
- Origine de la prescription ;
- Nombre de personnes rencontrées ;
- Nombre de bilans ;
- Nombre d'entretiens.

Sur le résultat de l'action :

- Taux de préconisation vers d'autres actions du PVI ou tout autre dispositif de droit de droit commun ;
- Taux d'orientation vers des spécialistes.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA,

Demandeurs d'emploi bénéficiaires du dispositif « approche globale »

Jeunes relevant du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes,

Personnes salariées au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique financée dans le PVI et participants du dispositif du PLIE de la Roche sur Yon Agglomération.

Durée :

6 mois, renouvelable jusqu'à 12 mois.

Localisation :

Département



Cofinancé
par l'Union
européenne

PARCOURS MOBILITE

Parmi les axes du PVI, celui de « Parcours Mobilité » est dédié aux personnes éloignées de l'emploi qui déclarent avoir des contraintes personnelles de mobilité qui peuvent entraver leur recherche ou leur reprise d'emploi (carburant, transport etc.). La composante clé est : faire de la mobilité "un tremplin vers la poursuite de son parcours et vers l'emploi".



PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA MOBILITE (PLAN DAM)

Objectifs :

Le plan d'aide à la mobilité est un dispositif visant à lever les freins périphériques à l'emploi des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle. Il permet d'apporter une réponse aux difficultés de mobilité.

Une participation financière peut être attribuée, pour toute personne, lors de la prise d'emploi ou de formation, pour l'achat ou la réparation d'un véhicule, pour régler un moyen de transport.

Le plan DAM propose également des solutions de mobilité alternative.

Modalités de mise en œuvre :

Aide financière individuelle, subsidiaire et ponctuelle.

Objets de la demande :

- Démarrage en emploi (intérim, CDD, CDI, contrat d'insertion, entrée en formation) ;
- Démarrage d'un stage, entretien de recrutement, information collective ;
- Rendez-vous prescripteurs : pôle emploi, maison de l'emploi, mission locale, CIDFF....

Types d'aides :

- bon carburant,
- bon de transport,
- billet de train,
- location de véhicule
- course de taxi individuel,
- achat / réparation de véhicule, contrôle technique
- carte grise

Prestataire :

MDEDE
Service MOVEA-Plateforme Départemental de la Mobilité
☎ 0 800 881 900
✉ mobilite@vendee.fr

Prérequis :

Demande effectuée par la personne avec l'aide de son référent, sur un imprimé unique, adressé à la MOVEA.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le Conseiller Local pour l'Insertion et l'Emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide demandée.

Sur le résultat de l'action

- Nombre de demandes ;
- Nombre d'aides accordées ;
- % de la consommation des crédits alloués.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, salariés en situation de précarité.

Durée maximale et montant de l'aide :

Un mois pour l'aide au carburant
Voir conditions pour les autres demandes, auprès de MOVEA.

Localisation :

Département

PLATEFORME MOBILITE Sud Vendée ATELIERS MECA PLATEFORME DEPARTEMENTALE MOVEA

Objectifs :

La « Plateforme Mobilité Sud Vendée Ateliers Méca » propose 4 services

- conseil en mobilité, ateliers collectifs,
- entretien et réparation automobile,
- location de véhicules et deux roues,
- vente et accompagnement à l'achat

Située à Fontenay le Comte, elle est également organisée au sein d'antennes à Benet, La Châtaigneraie, Luçon et Sainte-Hermine.

Un conseiller accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés liées à la mobilité.

La Plateforme départemental MOVEA propose un conseil en mobilité et des ateliers collectifs.

Pour les deux plateformes un conseiller accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés liées à la mobilité.

Modalités de mise en œuvre :

Pour les personnes en situation de précarité, sur prescription des travailleurs sociaux du Département ou/et des travailleurs socio-professionnels référents.

Prestataire :

ATELIERS MECA SUD VENDEE

contact.sudvendee@ateliers-meca.fr

[8 Rue Joseph Duranteau](#)

[85200 FONTENAY LE COMTE](#)

[Tél : 02.51.87.77.49](tel:02.51.87.77.49)

[MDEDE](#)

[Service MOVEA](#)

mobilite@vendee.fr

[40 rue du Maréchal Foch](#)

[85923 LA ROCHE SUR YON](#)

[Tél : 0 800 881 900](tel:0800881900)

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

Le Conseiller Local pour l'Insertion et l'Emploi

Prérequis :

Fiche de prescription à compléter, à adresser par mail à l'atelier MECA

→ **Fiche de prescription en annexe**

Demande effectuée par la personne avec l'aide de son référent, sur un imprimé unique, adressé à la MOVEA

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre de personnes reçues et accompagnées ;
- L'activité détaillée réalisée auprès des personnes (nombre d'entretien) ;

Localisation pour ATELIERS MECA :

Territoire des Communautés de Communes :

- Pays de La Châtaigneraie,
- Sud Vendée Littoral,
- Pays de Fontenay Vendée
- Vendée Sèvre-Autize

Localisation pour MOVEA :

Territoire :

- Nord-Ouest
- Nord-Est
- Centre
- Littoral

- Le profil des personnes (âge, qualification...);
- Les objectifs travaillés avec les personnes ;
- Le nombre d'aides accordées ainsi que les motifs

AIDE FINANCIERE MOBILITE

Objectifs :

Favoriser les démarches d'insertion sociales et professionnelles des bénéficiaires du RSA par l'octroi d'une aide financière visant un projet précis.

Modalités de mise en œuvre :

Fournir, dans le CER, les pièces justificatives de la demande d'aide financière :

- 2 devis minimum pour toutes réparations et achats d'un moyen de locomotion,
- devis ou factures pour toutes les autres demandes liées aux frais de formation.

Prise en charge partielle, d'un maximum de 80 % des frais, dans la limite des crédits disponibles.

Aide ponctuelle et subsidiaire : ne peut donc avoir un caractère régulier et ne peut se substituer aux secours susceptibles d'être apportés par d'autres dispositifs.

Aide accordée par la CLIE

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Nb de demandes/Nb d'aides accordées ;
- % de la consommation de l'enveloppe.

-

Public visé :

Personnes bénéficiaires RSA

Durée et montant :

765 € par ménage maximum, par année civile.

Le prestataire sera informé par courrier et devra envoyer sa facture sur CHORUS.

Modalités de versement :

Après accord de la CLIE, le paiement au bénéficiaire ou au prestataire interviendra par virement dans un délai de 15 jours après dépôt de la facture dans CHORUS PRO.

Localisation :

Département

AIDE FORFAITAIRE AU DEPLACEMENT

Objectifs :

Favoriser les démarches d'insertion des bénéficiaires du RSA par l'octroi d'une aide financière forfaitaire à la mobilité pour les personnes réalisant plus de 20 kilomètres aller-retour par jour.

Modalités de mise en œuvre :

L'aide est accordée par l'Equipe Pluridisciplinaire de la CLIE, selon :

- Les démarches d'insertion envisagées,
- L'effort de mobilité réalisé par la personne,
- Les déplacements prévus (lieu, périodicité).

NB : l'aide est ponctuelle, subsidiaire et ne constitue pas un droit.

L'aide est forfaitaire et varie dans les conditions suivantes :

Déplacements ponctuels ≥20 km par jour	Déplacements réguliers (à partir de 4 j / semaine)		Déplacements semi-réguliers (2 ou 3 j / semaine)	
	Par semaine	Par mois	Par semaine	Par mois
0.20 €/km (*) sauf SNCF (frais réels)	20 €	80 €	10 €	40 €

(*) Distance séparant le lieu de résidence du lieu de l'action.

Prérequis :

Cette action doit être mentionnée au contrat d'engagement réciproque ou dans la fiche suivi Pôle Emploi

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :
Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Nombre d'aides accordées ;
- Montant des aides ;
- Durée de l'aide ;
- Nature de l'aide.

Sur le résultat de l'action :

- Nombre de demandes/Nb d'aides accordées ;
- % de la consommation de l'enveloppe.

Public visé :

Personnes bénéficiaires du RSA ou salarié de chantier d'insertion depuis moins de 6 mois.

Durée :

Pour les déplacements réguliers et semi-réguliers :

- Pour les personnes non rémunérées, durée liée à la validité du contrat d'engagement réciproque.
- Pour les personnes rémunérées, durée limitée à 3 mois.

Localisation :

Département

ACTION MOBILITE – PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES ET LES BENEFICIAIRES DU RSA

Projet
2023

Objectifs :

Permettre à des jeunes majeurs ou des adultes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, d'obtenir leur permis de conduire pour faciliter l'entrée dans la vie active et/ou la reprise d'un emploi.

Bénéficier d'une action d'insertion professionnelle en intégrant une structure à but non lucrative pour réaliser un travail citoyen non rémunéré.

Modalités de mise en œuvre :

- En cours de construction

Prestataire :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public. Action cofinancée par le Fonds Social Européen.

Prérequis :

Partenariat avec la Mission Locale ; les collectivités territoriales, les associations locales.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez :

- Le conseiller local pour l'insertion et l'emploi
- Les Missions Locales du territoire

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action :

- Taux de participation ;
- Nombre de personnes ;
- Taux de réalisation des heures citoyennes.

Public visé :

- Jeunes de 18 à 25 ans+1 mois en difficultés d'insertion sociale et / ou professionnelle, sans rémunération, suivis par la Mission Locale et / ou par le service insertion et accompagnement social du département.

Durée :

6 mois

Localisation :

Département

Sur le résultat de l'action :

- Taux de réussite (code et conduite) ;
- Taux de consommation de l'enveloppe financière.

PARCOURS LOGEMENT

Le logement est un axe important d'une insertion réussie. Le territoire de la Vendée est très fortement impacté par les problématiques de logements, avec des diversités en fonction des territoires. Des actions générales, mais également des actions plus ciblées en fonction des publics ou des territoires sont nécessaires.



FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Accompagnement Social Lié au Logement

Objectifs :

Ce dispositif a pour objectif d'apporter un soutien aux personnes en difficulté dans la recherche ou le maintien dans un logement.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Cette demande est étudiée en commission FSL et la décision est prise par le Président du Conseil Départemental. Une fois la mesure validée, le Conseil Départemental envoie un bon de commande à l'association qui sera en charge du suivi de la mesure. Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale interviendra à intervalle régulier auprès de la famille pour l'aider dans ses démarches. La mesure peut durer un an maximum.

Prestataires :

Prestataire retenu à la suite d'une procédure de marché public.

CEIDRE

9 Route de la Roche
85210 SAINT HERMINE
✉ ceidre@wanadoo.fr

SOLIHA

10 rue Benjamin Franklin
B.P. 762
85020 LA ROCHE SUR YON
✉ contact.vendee@solihha.fr

VISTA

3 bis rue des Primevères
OLONNE SUR MER
85340 LES SABLES D'OLONNE
✉ association@apsh.fr

Public visé :

Toute personne rencontrant une difficulté pour accéder ou se maintenir dans son logement.

Prérequis :

La Commission FSL examine les données fournies par le travailleur social et notamment l'évaluation sociale.

La demande d'ASLL doit être déposée à : fsl@vendee.fr

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Accès au Logement

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes en difficultés à accéder à un logement par le biais d'une aide financière pour le dépôt de garantie, le premier loyer, le déménagement, l'installation, le paiement de l'assurance logement, les frais d'agence ou encore l'achat de mobilier de première nécessité.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. La CAF étudie la cohérence du dossier avec le Règlement Intérieur FSL et prend une décision. La demande peut être examinée par la Commission FSL selon des spécificités liées à la personne.

Prestataires :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales

109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Le demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne en situation d'accession à un logement, grâce à un contrat de bail.

Le logement doit être situé dans le département de la Vendée.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Maintien dans le logement - Energie

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes qui rencontrent des impayés d'énergie et de fluide (électricité, gaz, eau).

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. La CAF étudie la cohérence du dossier avec le Règlement Intérieur FSL et prend une décision. En cas de situation spécifique, la demande pourra être étudiée par la Commission FSL et la décision sera prise par le Conseil Départemental.

Prestataires :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales
109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Le demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne, locataire ou propriétaire occupant, rencontrant un souci de logement.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT Impayés de Loyers

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes en difficultés à se maintenir dans leur logement par le biais d'une aide financière pour des impayés de loyers.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. Le dossier d'impayé de loyers est étudié en commission FSL et le Conseil Départemental prendra la décision. Pour les impayés de loyers supérieurs à 1 500 €, un avis de la CCAPEX est sollicité. L'aide pour impayés de loyers ne peut aller au-delà de 3 000 € et est soumis à une reprise du paiement du loyer depuis au moins trois mois.

Prestataires :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales
109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Le demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne, locataire ou propriétaire accédant, rencontrant une difficulté d'impayé de loyer.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

Pour les impayés de loyers, il n'existe pas de plafond de ressources pour avoir accès aux aides.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Maintien dans le logement - Incurie

Objectifs :

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes à se maintenir dans leur logement par le biais d'une aide financière pour le nettoyage et le désencombrement.

Modalités de mise en œuvre :

Un dossier FSL est instruit par le travailleur social par le biais de l'imprimé unique de demande d'aide. Ce dossier est ensuite transmis à la CAF pour étude. Les dossiers d'incurie sont étudiés en commission et le Conseil Départemental prendra la décision. L'aide pour incurie ne peut aller au-delà de 2 000 €.

Prestataires :

Le département a confié la gestion du dispositif FSL à la CAF :

Caisse d'Allocations Familiales
109 Boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Le demande doit être déposée à :

✉ fsl.cafla-roche-yon@caf.cnafmail.fr

Public visé :

Toute personne, locataire ou propriétaire occupant, rencontrant un souci de logement.

Prérequis :

Le Règlement Intérieur FSL, adopté tous les ans par la Commission Permanente du Conseil Départemental fixe les conditions d'accès à ces aides.

Pour les aides de nettoyage et de désencombrement, il n'existe pas de plafond de ressources pour avoir accès aux aides.

HABITAT JEUNES

Objectifs :

- Soutenir les jeunes dans leurs parcours de logement et faciliter ainsi leur projet d'insertion sociale et professionnelle ;
- Accéder à un logement temporaire au sein d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ou d'une résidence sociale ;
- Bénéficier d'un accompagnement dans les démarches liées au logement, au budget et à l'accès aux droits.

Modalités de mise en œuvre :

Demande faite par la personne, directement auprès de la structure Habitat Jeunes ou avec l'aide d'un référent social.

Prestataires :

EscalesOuest
128 rue de Saint André d'Ornay
85000 La Roche sur Yon
☎ 02 51 05 36 87

Prérequis :

Etre inscrit dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Critères d'évaluation :

Sur la réalisation de l'action

- Taux d'occupation ;
- Taux de sortie ;
- Nombre de personnes accueillies ;
- Nombre de professionnel encadrant ;
- Nombre d'actions collectives et d'actions d'informations réalisées ;
- Nombres de personnes orientées / validées.

Sur le résultat de l'action

- Thèmes des actions collectives;
- Nombre de participants aux actions collectives;
- Parcours de logement du jeune à sa sortie.

Public visé :

Jeunes travailleurs âgés de 16 à 25 ans

Durée :

Sans conditions

Localisation :

La Roche sur Yon, Saint Gilles Croix de Vie, Château d'Olonne.

5 structures : capacité de 366 logements individuels pour 464 lits.

FJT Arago, le Clos Saint François et Rivoli : La Roche sur Yon
FJT L'équinoxe : Saint Gilles Croix de Vie
FJT Le Spi : les Sables d'Olonne